****

COURS DE JUGE DU DIMANCHE 3 MARS 2019

à l’Ecole de Laconnex (chemin des Quarts 2, 1287 Laconnex)

* 08h30 : accueil (café-thé-croissants)
* 09h00 : début du cours (prévoir papier et stylo)
* 11h30 : pause
* 11h45 : reprise
* 13h15 : fin du cours et collation (viande froide, fromages, pain, etc.)

Comme nous en avons discuté à l'assemblée générale hier, il n'y a rien de précisé dans le règlement concernant l'obligation faite aux juges ayant déjà suivi un cours de devoir participer régulièrement aux suivants. Le comité va en discuter afin d'éclaircir ce point. Cependant, si tel est votre cas (ou si vous avez envie d’une mise à niveau) et que vous n'avez pas jugé régulièrement sur les terrains ces 2 dernières années, nous serons très heureux de vous accueillir. En effet, si le niveau d'un juge sur le terrain devait se révéler inadapté, le juge arbitre aura le droit de lui interdire de juger tant qu'il n'aura pas suivi un nouveau cours... qui n'aura pas lieu avant 2021 ou 2022.

Seul(e)s les cavaliers-ères jouant en Elite et âgé(e)s de 15 ans minimum ont le droit de juger. Ils/elles en ont le droit, même s'ils/elles ne jouent pas durant le championnat, pour autant qu'ils/elles jugent régulièrement. Ils/elles ne sont pas obligé(e)s de participer au cours, mais sont les bienvenu(e)s, s'ils/elles le désirent.

Afin de remercier tous les parents et les familles de leur aide et de leur engagement, la MGAS prend en charge tous les frais occasionnés par ce cours. Nous espérons vous y voir nombreux/euses ainsi qu'à la collation qui suivra afin de pouvoir profiter ensemble d'un moment de partage et de convivialité.

Je vous remercie donc de me retourner la présente complétée d’ici au **15 février, dernier délai,** à mon adresse mail : parmelin@sunrise.ch et me réjouis de vous revoir bientôt.

Je participe au cours de juge du dimanche 3 février

Nom : Prénom :

Club : Signature :

Je participe à la collation OUI NON biffer ce qui ne convient pas